

Comment organiser une audioconférence avec un smartphone

Secrétariat général
Service de la modernisation

Le 17 mars 2020

Présentation de la fonctionnalité :

Il est possible, sans disposer d'option ou d'abonnement spécifique, de réaliser une audioconférence au moyen des fonctionnalités d'un smartphone.

Le principe est le suivant : l'organisateur de l'audioconférence appelle successivement chacun de ses correspondants et il les intègre un par un à la communication simultanée.

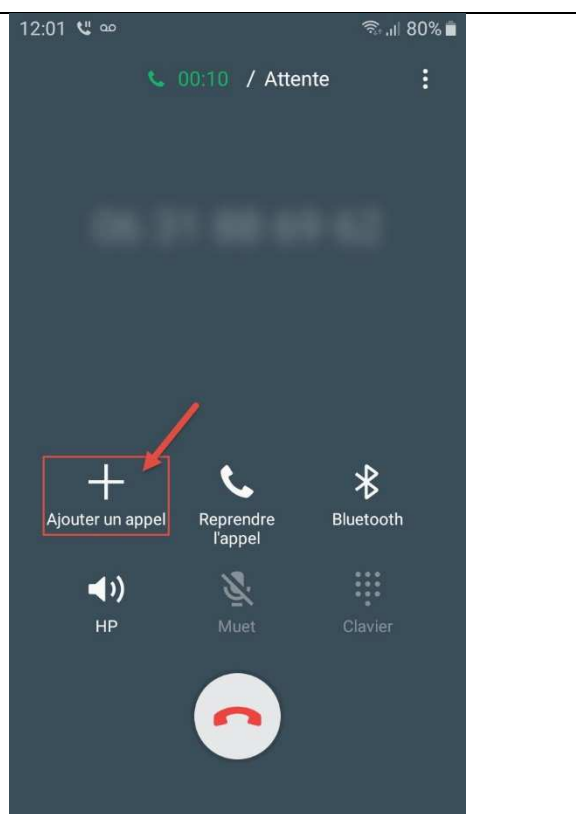
En fonction de l'opérateur, le nombre de personnes que l'on peut appeler est variable ; sur les abonnements professionnels du MAA avec l'opérateur Bouygues Télécom, la limite a été mesurée à 5 appels simultanés sans compter l'organisateur de l'audioconférence.

Si ce nombre n'est pas suffisant, alors chaque participant appelé peut-lui-même appeler d'autres correspondants et les basculer en mode audioconférence. L'ensemble des participants se trouvent alors en communication simultanée. Cela peut- alors porter à 31 le nombre de participants.

Il est précisé que les copies d'écrans qui figurent ci-dessous correspondent à un smartphone sous Android.

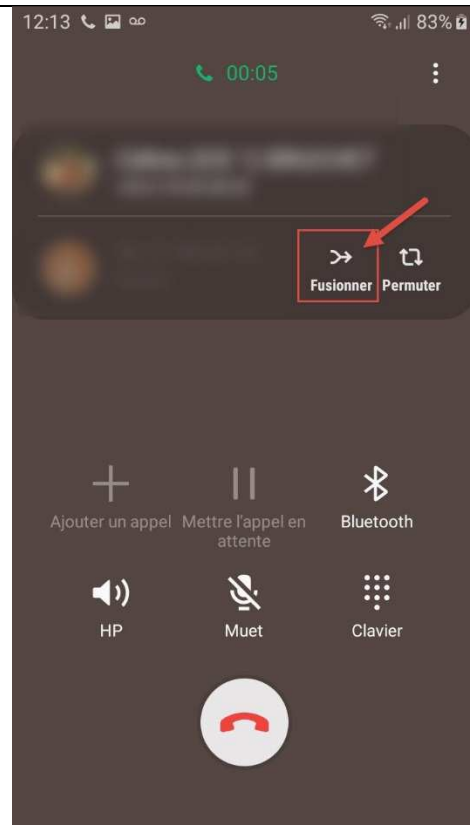
Mode opératoire :

Etape 1 - L'organisateur de l'audioconférence appelle son 1^{er} correspondant de façon classique. Lorsqu'il est en communication avec lui, il appuie sur la touche « Ajouter un appel » pour appeler son second correspondant



Etape 2 - Le 1^{er} correspondant est mis en attente automatiquement. L'organisateur compose le numéro du 2nd correspondant. Lorsque celui-ci a décroché, l'organisateur appuie sur le bouton « Fusionner ».

Les trois participants sont alors en communication simultanée.



L'organisateur de l'audioconférence renouvelle ces opérations avec tous les correspondants. S'il atteint la limite des correspondants à inviter (cela se traduit par le fait que le bouton « Fusionner » n'est plus actif), il demande à un ou plusieurs des correspondants déjà en ligne d'inviter eux-mêmes les autres participants.